



# Guide Pratique de l'accompagnement VAE

# GUIDE PRATIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT VAE

SOMMAIRE

---

**03**

PRÉAMBULE

**03**

L'ACCOMPAGNEMENT À LA VALIDATION  
DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

**07**

LA VAE, QUELS FRAIS ET  
FINANCEMENT ?

**08**

ZOOM SUR L'ACCOMPAGNEMENT AU  
CFA ECB ?

**08**

L'ACCOMPAGNEMENT  
POST-RECEVABILITÉ

**10**

TARIFS DE LA PRESTATION  
D'ACCOMPAGNEMENT À LA VAE  
(POST-RECEVABILITÉ)

---

*Ce guide, à destination des candidats ou potentiels candidats d'une démarche VAE, a vocation à faciliter la compréhension des différentes étapes à suivre pour faire aboutir un projet de VAE. La première partie du guide est consacrée à la présentation de la démarche dans sa globalité. La seconde partie se focalise sur la prestation proposée par le CFA ECB et ses établissements partenaires.*

JUIN 2022

# PRÉAMBULE

La VAE vise à valider des compétences déjà acquises alors qu'une action de formation vise à en développer de nouvelles. Les objectifs de la VAE sont donc de :

- Valoriser l'expérience professionnelle et personnelle, et la transformer en certification.
  - Favoriser l'évolution professionnelle.
  - Renforcer l'employabilité.
- 

## L'ACCOMPAGNEMENT À LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

### ✓ Réunion d'information collective :

Les dates des informations collectives sur la VAE, organisées dans le réseau du CFA ECB, sont disponibles sur le site internet du CFA ECB : <https://www.cfa-ecb.fr/>

Si vous êtes intéressé par un accompagnement VAE, prenez contact avec le CFA ECB au **02 22 06 06 13** ou par mail **cfa.ecb@e-c.bzh**.

### ✓ Objectifs :

L'accompagnement à la VAE consiste en une aide méthodologique et des conseils individualisés apportés par un accompagnateur VAE et, selon les étapes, un formateur technique expert de la certification visée. Cette prestation a pour objectif de faciliter et optimiser le travail du candidat en vue de :

- Expliciter son expérience et formaliser le Livret 2,
- Préparer l'entretien avec le jury,
- Et/ou la mise en situation professionnelle.

## ✓ **Public et prérequis :**

Tout public.

Seule condition : avoir reçu sa notification de recevabilité envoyée par le certificateur, à la suite de l'examen du Livret 1.

## ✓ **Durée :**

Entre 10h et 24h, selon les besoins du candidat.

## ✓ **Contenus :**

La prestation d'accompagnement à la VAE proposée par notre organisme est adaptée au parcours du candidat et à ses besoins. Ainsi, le programme et le contenu d'un accompagnement sont individualisés.

À titre indicatif, la prestation se compose d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs, en alternance avec des phases de travail personnel. Les temps d'accompagnement sont proposés en présentiel et/ou en distanciel, selon l'étape et les besoins du candidat.

Pour connaître en détail le contenu d'un parcours d'accompagnement type, consultez notre flyer « récap »

## ✓ **Modalités pédagogiques et techniques :**

Accompagnement personnalisé basé sur des temps individuels et/ou collectifs, selon les besoins du candidat :

- *Accompagnements individuels conseils et méthodologiques.*
- *Ateliers collectifs d'explicitation.*
- *Temps individuels ou collectifs d'aide à la rédaction.*

## ✓ **Modalités d'évaluation :**

Temps balisés d'auto et de co-évaluation tout au long de l'accompagnement pour identifier la progression du candidat dans sa démarche.

En fin d'accompagnement :

- Complétude du dossier de validation dit « Livret 2 »,
- Préparation à l'entretien de jury de validation : simulation d'entretien (discours structuré / vocabulaire adapté / explicitation des activités /...)

✓ **Validation (la validation est réalisée par le certificateur) :**

Sur décision du jury :

- Validation totale et obtention de la certification (mettre le lien vers fiche RNCP).
- Validation partielle (et dans ce cas, poursuite à envisager pour compléter la validation).
- Non-validation.

✓ **Poursuite de formation possible :**

Selon la certification visée, la poursuite de formation possible à donner à la certification validée est disponible sur les fiches formation communiqués sur le site du CFA ECB. Pour en savoir plus : Formations CFA ECB

✓ **Modalités et délais d'accès :**

- Information collective.
- Entretien conseil individuel (analyse des besoins).
- Contractualisation finalisée.

Les délais d'accès à la prestation d'accompagnement sont variables en fonction des places vacantes.

Pour en savoir plus, contactez le CFA ECB.

✓ **Lieu :**

Différents sites d'accompagnement en Bretagne : Pabu, Redon, Auray, Lopérec, Kervignac.

### ✓ **Coût de la prestation :**

Le coût de l'accompagnement dépend de sa durée et de ses modalités mais aussi de la situation du candidat et des prises en charge financières.

Pour en savoir plus, contactez le CFA ECB.

### ✓ **Prises en charge :**

Selon la situation du candidat, il peut bénéficier d'aides financières émanant de diverses sources :

- CPF.
- Employeur.
- OPCO.
- Pôle emploi.
- Région.
- Agefiph
- ...

Le CFA ECB peut vous conseiller et vous accompagner dans l'élaboration de votre plan de financement.

### **Accessibilité :**

L'accompagnement à la VAE est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous consulter pour définir les modalités d'accueil.

### **Renseignements :**

CFA ECB  
Tel : 02 22 06 13 13  
cfa.ecb@e-c.bzh  
9 Rue Franz Heller – 35 700 Rennes  
www.cfa-ecb.fr

## LA VAE, QUELS FRAIS ET FINANCEMENT ?

Les frais relatifs à une démarche VAE sont liés à la procédure et à l'accompagnement pour la constitution du Livret 2 et la préparation de l'évaluation le cas échéant :

- *Frais de transport, de repas et d'hébergement,*
- *Frais d'examen du Livret 1 par le certificateur,*
- *Frais d'accompagnement post-recevabilité,*
- *Frais occasionnés par les formations obligatoires ou complémentaires recommandées, le cas échéant, par le certificateur,*
- *Frais de session d'évaluation organisée par le certificateur.*

Selon la situation du candidat (statut, VAE réalisée sur le temps de travail ou hors temps de travail, ...), les sources de financement varient. Ainsi, un candidat peut autofinancer sa démarche.

Il peut mobiliser ses droits CPF (Compte Personnel de Formation) dans le cadre d'un autofinancement mais aussi dans le cadre d'un co-financement (avec son employeur par exemple).

Un candidat peut bénéficier d'aides financières de la part de « tiers financeurs » selon sa situation.

Ces financements peuvent venir de :

- *L'employeur (salarié privé ou agent de la fonction publique d'Etat et hospitalière),*
- *L'OPCO dont dépend l'entreprise du candidat (pour un salarié),*
- *Le CNFPT (agent de la fonction publique territoriale),*
- *Pôle emploi (demandeur d'emploi),*
- *La Région (demandeur d'emploi),*
- *Le FAF (pour les travailleurs indépendants),*
- *L'Agefiph (pour tout candidat bénéficiant d'une RQTH).*

*NB : Pour plus d'informations Les aides financières VAE*

Un salarié ou agent public peut bénéficier d'un congé VAE qui correspond à une absence justifiée et autorisée par l'employeur qui permet à un salarié de se préparer, durant son temps de travail, à passer une validation des acquis de l'expérience.

Le congé est fixé à 24 heures maximum, consécutives ou non (durée éventuellement augmentée par convention ou accord collectif selon le niveau de qualification du candidat).

## ZOOM SUR L'ACCOMPAGNEMENT AU CFA ECB ?

L'accompagnement d'un candidat dans sa démarche VAE est un choix individuel. Comme expliqué ci-dessus, l'accompagnement est facultatif. Toutefois, constituer le **Livret 2** de façon à mettre en avant les liens entre l'expérience et le référentiel de la certification visée s'avère souvent une tâche complexe.

C'est pourquoi le candidat, après l'avis favorable sur le dossier de recevabilité et jusqu'au passage devant le jury, peut être accompagné par un prestataire. L'accompagnement à la VAE a pour objectif de faciliter et optimiser le travail du candidat en vue de :

- *Expliciter son expérience et formaliser le Livret 2,*
- *Et préparer l'entretien avec le jury,*
- *Et/ou la mise en situation professionnelle.*

L'accompagnement à la VAE est une aide méthodologique de l'accompagnateur VAE qui est donc un facilitateur. Il peut également s'agir d'une aide à la recherche de financement pour la prise en charge de cette démarche.

---

## L'ACCOMPAGNEMENT POST-RECEVABILITÉ

Une fois l'avis favorable reçu, un candidat peut demander un accompagnement à la VAE pour les certifications existantes au sein du réseau du le CFA ECB.

*NB : Pour plus d'informations sur les certifications préparées Site internet CFA ECB*

L'accompagnement du CFA ECB débute donc après la phase de recevabilité et jusqu'au passage devant le jury, voire après le passage en cas de validation partielle, sur la base de la contractualisation définissant l'ensemble des conditions de sa mise en oeuvre.



Le parcours d'accompagnement varie entre 10h et 24h. Il peut prendre la forme d'entretiens individuels et/ou d'ateliers collectifs. Les modalités prévues dans la prestation d'accompagnement sont modifiables selon l'analyse des besoins du candidat.

Ainsi, la prestation type d'accompagnement à la VAE proposée se compose :

- **D'un entretien conseil individuel (1h) :**
  - o Avec l'accompagnateur VAE, en présentiel ou en visio.
  - o Objectifs : analyser le projet de certification et les besoins du candidat pour construire un parcours adapté et mettre en place un accompagnement individualisé, ...
  
- **Des ateliers collectifs méthodologiques (3x2h) :**
  - o Animés par un accompagnateur VAE, en présentiel.
  - o Objectifs : aider le candidat dans l'explicitation de son expérience, la rédaction et la constitution du Livret 2, la préparation au passage devant le jury de validation, ...
  
- **Des accompagnements individuels (durée selon les besoins du candidat) :**
  - o Avec l'accompagnateur VAE et/ou un formateur technique, en présentiel ou en visio.
  - o Objectifs : aider le candidat d'un point de vue méthodologique, le conseiller, l'aider dans l'explicitation et la rédaction, répondre à ses questions, maintenir sa motivation, préparer le passage devant le jury de validation, ...
  
- **D'un entretien post-jury (durée selon les besoins du candidat) :**
  - o Avec l'accompagnateur VAE, en présentiel ou en visio.
  - o Objectifs : analyser les décisions et préconisations du jury, définir une stratégie en vue de faire aboutir la validation totale.

Les accompagnateurs VAE du réseau du CFA ECB mettent à disposition des candidats accompagnés : un calendrier prévisionnel, des outils méthodologiques, d'analyse, d'auto-évaluation, d'explicitation, ... Leur rôle est de guider le candidat tout au long de sa démarche VAE.

# TARIFS DE LA PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT À LA VAE (POST- RECEVABILITÉ)

Le tarif de la prestation d'accompagnement à la VAE réalisée est fonction de la durée, des modalités, ... Chaque accompagnement fait donc l'objet d'un devis personnalisé fourni au candidat à la suite de l'analyse des besoins. Les tarifs pratiqués se situent dans la fourchette suivante :

**- Pour un accompagnement de 10h :**

- o En autofinancement (prise en charge individuelle) = 800€.
- o Prise en charge par tiers financeur (employeur, OPCO, Pôle emploi, ...) = 1200€.

**- Pour un accompagnement de 24h :**

- o En autofinancement (prise en charge individuelle) = 1450€
- o Prise en charge par tiers financeur (employeur, OPCO, Pôle emploi, ...) = 2150€.

Tout candidat recevable intéressé, est invité à prendre contact avec le CFA ECB pour obtenir les informations nécessaires et être orienté :  
**02 22 06 06 13** ou **cfa.ecb@e-c.bzh**.

En plus de ce guide pratique, le CFA ECB met à disposition des personnes intéressées sur son site internet, des flyers « **récap** » :

- Un flyer schématisant les principales étapes de la démarche VAE
- Un flyer schématisant la prestation type d'accompagnement proposée par le CFA ECB et son réseau d'établissements partenaires.